

**Compétition de photographie subaquatique eau douce
7 et 8 juillet 2018**

**6ème Challenge de la Gravière du Fort
67810 Holtzheim**

Compétition : Photographie numérique subaquatique

Dates : 7 et 8 juillet 2018

Lieu : Gravière du Fort Holtzheim (Strasbourg)

Durée : La compétition s'organise sur deux plongées le samedi 7 juillet 2018, palmarès et remise des prix le dimanche 8 juillet 2018

Condition d'inscription : Être licencié FFESSM 2017, équipe de deux obligatoire pour la sécurité. (Prérogatives FFESSM)

Coupe Animalière : Plongeur niveau 2 FFESSM ou équivalent

Certificat médical en cours de validité, de non contre-indication à la plongée.

Les concurrents isolés seront regroupés pour la sécurité.

La compétition, les repas et le palmarès auront lieu à la Gravière du fort.

Si vous souhaitez un hébergement une liste d'hôtel est fournie à la fin du document.

Tarifs : Compétiteur ou accompagnant plongeur : 60€

Le prix comprend : Le repas de samedi midi et samedi soir et le repas de dimanche midi.

2 Plongées, le gonflage pour la deuxième plongée, frais d'inscription.

Le prix ne comprend pas : la location du matériel sur place (bloc, stab...) les plongées et gonflages supplémentaires.

Accompagnant non plongeur : 40€ (repas du samedi midi et soir et le repas du dimanche midi)

Déroulement de la compétition

7 et 8 juillet 2018

Gravière du Fort 67810 Holtzheim

Pour être pris en compte dans le classement de la Coupe Animalière, les compétiteurs devront respecter les spécificités décrites dans le présent règlement. Les compétiteurs devront signaler avant le début de la compétition s'ils souhaitent concourir dans le cadre de la coupe animalière.

2 manches de 90 minutes macro et ambiance

Les compétiteurs devront à la fin de chaque manche, remettre les images aux commissaires.

6 photographies seront soumises au Jury du Challenge :

3 macro/proxy :

Au moins 1 photo de poisson, au moins 1 photo sans poisson

3 ambiances :

1 ambiance modèle, 1 ambiance poisson, 1 libre

Pour la Coupe Animalière : les compétiteurs devront soumettre 4 images présentant des sujets animaliers. Elles peuvent être communes avec celles présentées pour le Challenge mais devront respecter les tolérances spécifiques de modification énoncées ci-après dans ce règlement.

Samedi 7 juillet 2018

9h00 Accueil, **vérification des licences et brevets.**

10h00 mise à l'eau.

12h00 remise des cartes du matin au commissaire.

13h00 repas. (traiteur)

15h00 mise à l'eau deuxième manche.

17h00 fin de la deuxième manche, remise des cartes aux commissaires.

17h30 remise des cartes aux compétiteurs.

19h00 Fin de la sélection, remise des images à l'organisation.

19h30 Repas : Soirée « Alsacienne »

Dimanche 8 juillet 2018

8h00 – 10h00 délibérations du jury.

A partir de 8h30 1 plongée libre pour les compétiteurs. (à votre charge)

11h00 palmarès, proclamation des résultats et remise des prix

12h00 apéritif.

12h30 repas (traiteur)

13h30 Fin de la compétition.

L'organisation pourra fournir blocs et plombs, pour les compétiteurs venant en train ou en avion. (location à la gravière, merci de le demander dans le formulaire)

Plongée

La plongée dans le cadre de ce concours implique un respect impératif des normes FFESSM (Licence, certificat, assurance compétition L1 ou perso), de la réglementation et des consignes établis par le Directeur de Plongée. Les recycleurs SCR et CCR "diluant air" sont autorisés (*dans ce cas, les plongeurs viennent avec leurs blocs gonflés*).

Le règlement spécifique de la Gravière du Fort devra être respecté, en particulier l'obligation de blocs 2 sortie, 2 premiers étages et 2 détendeurs complets au-delà de 12m : <http://www.gravieredufort.fr/securite.htm>

Compétition

Après les formalités d'inscription, le candidat tire au sort un numéro qu'il reporte sur sa carte mémoire. Le commissaire vérifie le formatage de la carte en présence du compétiteur et précisera au compétiteur de photographier le numéro tiré au sort : cette 1ère image permet d'identifier formellement chaque carte.

Les deux plongées prévues permettront au compétiteur de prendre ses images : 150 images sont autorisées au total (la suppression est autorisée jusqu'à la fin de chaque manche).

La carte est remise à l'organisation après chaque manche pour transfert sur un ordinateur. Une fois les données transférées, la carte est restituée au compétiteur.

Modification des images

Pour la Coupe Animalière : seules les corrections dans le boîtier avant la fin de la manche sont autorisées. En post-traitement seules les bascules droite/gauche et haut/bas sont autorisées, aucune retouche n'est possible.

Pour le Challenge, le post-traitement est autorisé dans les limites suivantes :

- Balances des blancs, colorimétrie : sans limite,
- Recadrage : à concurrence de 20% de la taille de l'original,
- Luminosité et Contraste : plus ou moins 20% du réglage de l'original,
- Accentuation, netteté : plus ou moins 20% du réglage de l'original,
- Bascule droite/gauche, haut/bas.
- La retouche n'est autorisée que pour la suppression de particule.

Toute autre action de post-traitement ou retouche est interdite à l'exception des photos présentées en catégorie 'libre' qui n'amènent aucune contrainte quant à la retouche ou au post-traitement si ce n'est un recadrage maximal de 20% de la taille originale.

Sur l'ordinateur de l'organisation, un dossier informatique sera attribué par compétiteur, il contiendra deux répertoires : images brutes et images sélectionnées.

A l'issue du temps de sélection dans une salle commune le compétiteur remettra au commissaire les 6 images retenues et choisies sur son ordinateur.

Le commissaire les copiera sur l'ordinateur de l'organisation dans un dossier propre à chaque compétiteur.

Le nommage des images permettra d'identifier le n° du compétiteur et la catégorie de l'image. A savoir en remplaçant 'xx' par le n° de l'équipe :

- MAxx.jpg : Macro non poisson
- MPxx.jpg : Macro poisson
- MLxx.jpg : Macro libre
- AMxx.jpg : Ambiance modèle
- APxx.jpg : Ambiance poisson
- ALxx.jpg : Ambiance libre

Pour la Coupe Animalière : le compétiteur sélectionnera parmi les images brutes 4 images en indiquant pour chacune les modifications d'orientation ou de miroir éventuelles. Les modifications seront alors effectuées par l'organisateur et elles seront alors renommées :

- C1xx.jpg
- C2xx.jpg
- C3xx.jpg
- C4xx.jpg

Délibération

Un classement général sur la base des séries présentées sera établi. Sur décision à l'unanimité, le jury peut octroyer des prix spéciaux dans chaque catégorie intitulés « coup de cœur ».

Les vérifications du respect des règles de modifications seront effectuées après délibération du jury pour les 5 premiers ainsi que pour les images classées « coup de cœur du jury ». En cas d'abus, le compétiteur n'ayant pas respecté ces règles se voit déclassé. Le contrôle sera effectué par un commissaire indépendant.

Classement

Un classement général de l'ensemble des compétiteurs du Challenge sera proclamé.

Un deuxième classement spécifique à la Coupe Animalière sera proclamé pour les participants qui ont respecté les contraintes de celle-ci. Ce classement servira au calcul des points pour le classement final de la Coupe Animalière.

Diffusion

Les images présentées pourront être utilisées pour la promotion de l'activité par la Commission Régionale photo-vidéo Est, par le Comité Régional Est de la FFESSM.

Pour toute question, veuillez contacter Pascale Cêtre :

email : pascale.cetre@gmail.com

Tél. : 06 38 07 27 46

Fiche d'inscription
Compétition de photographie subaquatique eau douce
7 et 8 juillet 2018 Gravière du Fort 67810 Holtzheim



Compétiteur

Nom.....	Prénom.....
Adresse.....	
Ville.....	Code postal.....
Tel. Port.....email.....@.....	

N°Licence.....	Niveau de plongée.....
Club.....	Comité.....

Besoin de mise à disposition d'un binôme par l'organisation Oui Non

Accompagnateur plongeur non photographe

Nom.....	Prénom.....
Adresse.....	
Ville.....	Code postal.....
Tel. Port.....email.....@.....	

N°Licence.....	Niveau de plongée.....
Club.....	Comité.....

Accompagnateur non plongeur

Nom.....
Prénom.....

L'organisation pourra fournir blocs et plombs, pour les compétiteurs venant en train ou en avion.

..... Bloc	Tarif location ensemble matériel : 20€
..... Stab	A ajouter au prix de l'inscription
..... Détendeurs	
..... Plombs	
..... Plongée dimanche matin : 2€	

Disponible : détenteurs, stab, combinaisons, blocs, lestage => location : 5 € /jour quelque soit l'article emprunté (gonflage non compris); Arrondi à 20€ pour l'ensemble complet (Bouteille+détendeur+vêtement+stab).

A renvoyer par courrier avant le 30 juin 2018 accompagné du règlement à l'ordre du **CIR Est FFESSM**

Pascale Cêtre
31 RUE DE SOLEURE
68350 BRUNSTATT

Remplir le formulaire en ligne après envoi du formulaire papier :

<https://tinyurl.com/6emeChallengeGDF>

Hébergements

Si vous souhaitez une chambre d'hôtel, vous pouvez contacter les hôtels suivants en indiquant que vous êtes plongeur Gravière du fort :

IBIS - Lingolsheim**

Offre tarif réduit IBIS vitabis pour tous les plongeurs de la Gravière du Fort : VITABIS (2km Gravière)

<http://www.ibis.com/fr/hotel-1588-ibis-strasbourg-aeroport-le-zenith/index.shtml>

Le Roi Soleil**

Lowcost quality - nouveau concept d'hôtellerie (1km Gravière)

<http://www.hotel-roi-soleil.com/hotel-holtzheim.aspx>